

## **Adopter des pratiques communes du compromis à la socialisation conjugale**

Comment caractériser l'échange conjugal menant à la détermination de pratiques communes pouvant devenir des habitudes, c'est-à-dire s'ancrer dans le temps et devenir des évidences, des réflexes incorporés ? Dans cette partie, nous allons décrire quelques spécificités de la socialisation conjugale, ou transformation des représentations et pratiques des partenaires sous leur influence réciproque, au cours des premiers temps de cohabitation. Nous verrons d'abord que ce processus est relativement discret et involontaire : favorisé par les normes alimentaires de la conjugalité cohabitante (détaillées dans le chapitre précédent), le processus d'adoption de pratiques communes consiste en une sédimentation progressive d'habitudes communes sans que celles-ci soient beaucoup débattues, du fait de la norme d'harmonie conjugale (1). Ceci interroge quant à la teneur de l'échange conjugal en termes de rapport de pouvoir et nécessite de distinguer les cas où une nouvelle pratique est adoptée en même temps que les représentations de la personne changent, des cas où la pratique est adoptée sans modification des représentations, et des cas où la pratique est rejetée (2). Lorsque l'adoption de pratiques communes s'accompagne de nouvelles représentations, la socialisation conjugale, ou l'intériorisation de la façon dont l'autre voit les choses, a pleinement lieu. Nous en décrivons certains aspects, dont son lien avec la construction d'un « *nomos conjugal* » (Berger et Kellner, 2007), l'importance de la coprésence comme facteur de sa réalisation ou le fait qu'elle peut être interprétée comme le résultat d'une sorte de bataille entre les représentations respectives des partenaires (3).

### **1. Un processus inconscient et peu négocié**

*« les changements ici ils se font vraiment... comme ça, je sais pas. » (Charlotte)*

L'intégration domestique conjugale, ou détermination de pratiques communes entre les partenaires, est un processus lent et peu visible, donc peu perceptible. Notamment parce que la transformation des pratiques comme celle des situations n'est jamais instantanée, mais

souvent faite d'allers et retours. En effet, si les représentations communes font imaginer une installation soudaine et complète, de nombreuses installations se font, dans les faits, de façon moins continue et moins délibérée. Les partenaires nouvellement cohabitant interrogé·es ont souvent déjà expérimenté partiellement la vie à deux sous d'autres formes, comme le fait de vivre épisodiquement chez l'un·e ou l'autre, ou de se voir chez les parents de l'un·e ou de l'autre. L'installation s'inscrit alors dans le prolongement d'une fréquentation intense. Inversement, pour certain·es, l'installation peut n'en être qu'à moitié une. Parfois, elle est destinée à n'être que temporaire, comme dans le cas de Florence et Samuel (22 et 25 ans, stagiaire et étudiant en alternance, tou·tes deux en école de commerce) qui s'installent pour quelques mois seulement, le temps d'une demie année d'études. Parfois, elle est partiellement opportuniste, comme pour Hinata et Antoine (20 et 22 ans, étudiante et technicien de maintenance), celle-ci rejoignant celui-ci dans la maison de sa grand-mère à un moment où il se sent un peu seul et parce que Hinata espère pouvoir lui confier ses biens personnels pendant son séjour Erasmus. Elle peut n'être qu'une cohabitation partielle, comme dans le cas de Zélie et Thibaud (25 ans tou·tes deux, doctorante et jeune journaliste) qui vivent, des années durant après leur installation officielle dans un même appartement, moins de la moitié du temps ensemble. Enfin, elle peut avoir déjà eu lieu d'une certaine façon, lorsque l'un·e s'était déjà, officieusement, installé·e chez l'autre, comme Louisa qui a déjà vécu chez Alban (21 et 20 ans, en recherche d'emploi après l'abandon de ses études et étudiant infirmier). De même, Gaëlle et Damien (21 et 24 ans, étudiante en alternance et consultant en entreprise) ont d'une certaine façon déjà cohabité avant de s'installer officiellement ensemble :

*Damien : tous ses camarades sont partis, un peu partout en France. Pour leur entreprise. Et elle du coup elle était un peu seule, à la résidence. Donc elle a proposé de venir un peu chez moi, comme on s'était pas vu pendant les vacances et tout. Et au final elle est restée chez moi bah, quelques semaines. Et puis du coup ça s'est transformé en deux mois. (ent. 1, individuel)*

Le couple a ainsi partiellement cohabité, dans le logement de Damien, au cours de l'année précédant leur installation officielle. Pour beaucoup, l'installation est ainsi marquée par des formes de « légèreté » (Kaufmann, 2014), par la volonté de prendre son temps et de ne pas s'engager trop vite ni trop loin. Elle se fait plutôt à petits pas progressifs gommant la conscience du changement (Kaufmann, 2017, chapitre III), concernant tant la sédimentation du couple que l'évolution des pratiques individuelles et collectives :

*La première phase du couple, celle qui va de la rencontre au début de l'installation, ne peut se vivre avec une conscience trop claire de la structuration qui s'opère. [...] Une vision trop précise de ce mécanisme interdirait non seulement de se vivre pleinement porté par l'idéologie*

*amoureuse, mais surtout supprimerait la marge d'action qui permet l'expérimentation conjugale des débuts. C'est parce qu'ils n'ont pas conscience d'occuper déjà des positions et de se situer dans un processus évolutif, parce qu'ils ont l'impression de vivre avec liberté et légèreté leurs rapports de personne à personne, d'être inventifs en tous domaines, que les jeunes partenaires parviennent à repousser les engagements.* (Kaufmann, 2017, p. 318).

Certain·es ont ainsi souligné que la capacité à expérimenter, nécessite que les partenaires n'aient pas vraiment conscience de construire un cadre d'interaction relativement contraignant (Kaufmann, 2017, chapitre III). Les changements sont ainsi niés ou minorés, ou présentés et vécus comme positifs. La norme d'harmonie conjugale supposant que les partenaires ne connaissent pas de désaccords profonds et règlent les plus légers désaccords par le consensus ou le compromis, sans tension ou frustration, favorise l'oubli des tensions. Ceci va de pair avec le sentiment que les pratiques et choix communs tombent sous le sens, sont une évidence, n'ont pas vraiment d'alternative, sentiment exprimé dans le fameux « *ça s'est fait tout seul* » relevé par d'autres études (Clair in De Singly, 2007, p. 193-194).

#### **a. L'alimentation, sujet « léger » marqué par le « laisser-faire »**

En dehors de ceux politisant leurs pratiques alimentaires<sup>112</sup>, choix et pratiques domestiques alimentaires ne sont pas un sujet *a priori* de discussion générale ou théorique entre les partenaires, et sont évoquées lorsque les pratiques se heurtent. De la même façon que la mise en commun des activités peut se faire au coup par coup plutôt qu'avec un plan spécifique à l'esprit, les changements dans l'alimentation commune se font au hasard des confrontations concrètes, en fonction de « *lubies* » du moment, comme l'exprime Charlotte (21 ans, installée depuis 2 mois dans une grande agglomération, en licence après un BTS immobilier) :

*Charlotte : Des fois on en parle. Mais des fois t'as, des fois tu sais t'en as un... qui a une lubie ce jour-là. Genre ça t'est [Maxence] arrivé de venir me voir en disant "Oh, y'a vraiment trop de merde dans la charcuterie !". (voix moqueuse :) Et qu'il, il commence à psychoter, dans un truc tu vois... Et du coup on se dit "Ah, faut faire plus attention à ça". (ent. 2, conjugal).*

Les évolutions alimentaires semblent aux partenaires davantage découler d'impulsions que d'un plan défini. Les partenaires peuvent avoir des difficultés à mettre des mots sur les désaccords profonds, et les abordent plutôt à travers leurs expressions concrètes. Ainsi, au second entretien, Chloé (26 ans, installée depuis un an et demi, étudiante en alternance) adresse des reproches à Cédric (26 ans, architecte) à propos de choses apparemment anodines. Malgré nos propositions d'exprimer plus directement leurs difficultés, ceux-ci continuent

---

112 Notamment Margaux et Thomas, Cécile et Blaise, Zélie ou encore Fabien.

de s'opposer sur des éléments concrets, comme le prix de leurs déjeuners respectifs, les horaires des dîners ou l'usage des listes de courses. Derrière ces éléments se cache un malaise conjugal plus profond concernant le relatif retrait de Cédric de leur gestion alimentaire, que Chloé vit comme un désintérêt vis-à-vis de leur couple (voir Introduction, encadré 1).

Les partenaires ont ainsi, pour beaucoup, assez peu de réflexivité et de connaissances générales, globalisantes et cohérentes sur leurs pratiques alimentaires et les divergences qui les opposent. L'entretien se révèle parfois le cadre de cette réflexivité. Maxence (21 ans, en recherche d'emploi puis en reprise d'études immobilières) répète ainsi au cours des trois entretiens, qu'ils lui font prendre conscience des spécificités de ses façons de faire, faisant notamment qu'il « *achète toujours les mêmes choses* ». Cette méconnaissance concerne également les pratiques du/de la partenaire, peu connaissant les habitudes passées de celle ou celui-ci. Camille (24 ans, chargée d'études) réalise au premier entretien qu'« *en fait [elle ne] sais pas trop comment [s]on copain faisait, avant, ses courses* » ni si Yann (33 ans, ingénieur) cuisinait chez ses parents quand il était enfant. L'entretien l'amène à se poser des questions qu'elle ne s'était jamais posées et n'avait « *jamais posées à [s]on copain* ».

Cette méconnaissance est évidemment liée au peu d'intérêt que suscitent au quotidien, pour la plupart des partenaires, les enjeux alimentaires. Si les alimentations font partie de la découverte de l'autre, la gestion à proprement parler de l'alimentation quotidienne est peu mise en avant dans la rencontre conjugale, et peut rester invisible au partenaire jusqu'aux enjeux de mise en commun révélés par la cohabitation. De plus, la mise en commun des activités va susciter des débats concernant aussi bien des détails, des choix et façons de faire précises, que des représentations globales, et le sentiment d'harmonie conjugale peut être préservé au travers de l'association entre le constat d'une convergence concernant certains aspects et la négation de la divergence sur d'autres aspects. Autrement dit, un accord peut être trouvé sur des façons de faire pratiques sans accord concernant les principes qui les sous-tendent, ou, inversement, de grands principes peuvent être adoptés tout en tolérant des exceptions pratiques limitant les confrontations. Ainsi, sur le plan financier, les partenaires se disent généralement d'accord sur le principe d'une surveillance des dépenses, et discutent des « *bonnes* » pratiques d'achat, mais refusent dans les faits d'élaborer un budget strict et ont pour beaucoup assez peu conscience de combien iels dépensent véritablement. Cette tendance est perceptible dans les explications que fournit Laura (24 ans, infirmière remplaçante installée depuis 2 ans avec Julien, boulanger plus âgé qu'elle), prise dans le paradoxe entre

des efforts déployés au quotidien pour surveiller leur budget et une incapacité à chiffrer ce budget. Elle et Julien « *essa[ient] de faire attention au maximum* » (Laura) au niveau financier. Cela passe par une chasse au gâchis et une surveillance du risque de péremption, en surveillant le frigidaire ; par une surveillance des promotions dans les magasins ; par le fait de n'acheter que le nécessaire ; enfin par le fait de commencer par faire des courses à l'épicerie sociale (ou encore au marché), avant de compléter par le supermarché. Étonnamment, Laura déclare pour autant ne pas surveiller particulièrement le total de ses dépenses, dévoilant que leur contrôle financier passe par des règles d'achat au moment de la dépense, et non par le suivi *a posteriori* du total dépensé. Elle a donc du mal à estimer combien iels dépensent par mois (« *je regarde pas combien je dépense par mois, en courses* »). Leurs courses sont de plus mêlées à celles pour leurs animaux, compliquant l'estimation du budget alimentaire conjugal. Ce paradoxe se résume bien dans sa déclaration « *On fait attention mais honnêtement je regarde pas combien [on dépense]* ». Cette souplesse rend possible des petits arrangements individuels avec les règles communes sans mettre en danger l'accord général sur des principes ou sur certaines pratiques.

### ***b. L'évidence des choix présents, la discrétion des changements***

Cette relative inattention à la cohérence des choix en matière de dépenses alimentaires comme de consommations – variable selon les valeurs ou engagements que les partenaires associent à ces activités – et cet oubli du caractère contingent des pratiques communes adoptées vont de pair avec le sentiment que les choix présents sont valables depuis toujours et pour toujours, que la situation actuelle est la seule ayant existé, ou du moins la seule compatible avec les contraintes présentes, et que les changements alimentaires que les arrangements conjugaux entraînent sont peu importants, ou uniquement positifs.

La comparaison des entretiens dans le temps permet d'en rendre compte. Les partenaires rencontrés plusieurs fois présentent chaque fois les modes de fonctionnement et choix alimentaires présents comme des évidences ou comme une amélioration par rapport aux anciennes pratiques, contredisant parfois les pratiques et évidences décrites au cours de l'entretien précédent. Les pratiques antérieures reconnues ont droit à une justification de leur abandon. Elles peuvent être présentées comme moins cohérentes que les pratiques actuelles, moins en accord avec les principes de la personne ou du couple, ou moins en adéquation avec des normes alimentaires majoritairement répandues dans la société et suffisamment vagues

pour rassembler de nombreuses pratiques – comme lorsque les anciennes pratiques sont jugées moins « *saines* ». Ceux qui reconnaissent que leurs pratiques pourraient être différentes se placent dans une optique d'amélioration, considérant qu'ils pourraient faire « *mieux* » et font déjà « *mieux* » qu'auparavant, comme Maxence et Charlotte (21 ans et détenteur/ice d'un BTS immobilier à l'installation) lors du second entretien à propos de leurs modes d'approvisionnement :

*Maxence : C'est au niveau de la gestion du temps que je pense qu'on... on s'améliore /*

*Charlotte : on s'améliore*

*Maxence : Mais y'a encore quelques... points. Sur lesquels on pourrait faire mieux, je pense. (ent. 2, conjugal)*

D'un entretien à l'autre, les partenaires peuvent changer d'organisation tout en présentant chaque fois avec aplomb leur organisation présente comme la seule envisageable. Ainsi de Camille, lorsqu'elle juge, au premier entretien, leur comptabilité actuelle plus rigoureuse dans l'absolu que l'alternance passée des paiements, sans tenir compte du fait que ces deux modes d'organisation sont peut-être surtout liés à différents degrés d'intégration conjugale.

Enfin, les couples et partenaires réécrivent partiellement l'histoire conjugale d'un entretien à l'autre. Ceci a été visible dans les avis exprimés par Hélène à propos d'enjeux débattus dans son couple, comme le travail salarié étudiant. Entre les deux entretiens, elle change de posture comme de pratique. Au premier entretien, elle s'oppose au principe du travail étudiant et se rebelle contre l'insistance avec laquelle Fabien exige qu'elle travaille :

*Angèle : pour l'instant tu bosses ?*

*Hélène : Nan... **Il aimerait** beaucoup beaucoup que je bosse. **Il me fait souvent la remarque.** Mais... je trouve ça déjà juste tellement chiant juste...d'aller à la fac, ça me prend quarante minutes. De rentrer, ça me prend quarante minutes. Euh, le soir, je suis à Paris pour être avec lui, j'ai pas envie d'aller travailler*

*[...] **Il est** pour l'indépendance financière, il faut travailler, nananana. **Moi je** suis pour profiter que mon papa il me donne encore un peu d'argent... J'ai de la chance, j'ai envie d'en profiter. Mais, c'est vrai que ça peut ne paraître pas hyper-réglo. A côté de lui qui travaille, moi j'ai tout qui tombe... Et de toutes façons c'est plus assez pour vivre ici, donc de toutes façons il va falloir que je travaille je pense. (ent. 1, individuel)*

Au second entretien, alors qu'elle travaille, elle minore ses anciennes réticences, s'étonne avoir pu ne pas travailler, et en met en avant les bienfaits :

*Angèle : [...] du coup t'as trouvé du boulot ? Parce que tu bossais pas.*

*Hélène : Je bossais pas déjà ? Ah oui non ! Je, je bosse à Monoprix. Et c'est juste, à 200 mètres de là. D'où aussi le fait que j'ai gardé l'appart, je peux me le payer. Enfin ! Je peux me le payer... (je ris) Et puis le travail est pas loin il est confortable et tout.*

*[...] Angèle : Et ce qui t'as décidée c'est la question financière ?*

*Hélène : Oui. Et puis, (riante) il me mettait un peu la pression aussi enfin ! Même avant que j'aie des soucis financiers. [...] Mais ça je crois que c'est la culture parisienne, je me rends compte que tous mes potes à la fac bossent en même temps que la fac alors que c'est pas normal, enfin ! [...] Et, j'ai eu des soucis financiers. [...] Et puis au bout de trois mois je me suis habituée. Je me suis rendue compte que / bah on s'est séparés après, je me suis dit bon bah j'ai besoin d'argent de toutes façons, je le garde et... Et maintenant je me verrais plus pas travailler en fait mais... [...] je me suis attachée à mes collègues. À mon travail, déjà. Parce que, financièrement, ça me fait quand même euh, 650 euros par mois, le taf. (ent. 2, individuel, après séparation)*

Passé le premier étonnement provoqué par notre question, et revenant sur les causes de son entrée sur le marché du travail, Hélène ne nie certes pas être allée travailler à reculons, mais sa posture globale a changé. Les mots choisis comme le ton employé pour parler de son travail, ainsi que les réflexions qu'elle développe donnent le sentiment qu'elle apprécie travailler et considère positivement le travail étudiant. Elle offre un discours plus nuancé qu'avant concernant cette pratique, considérant toujours théoriquement « ignoble » d'être obligé de travailler en tant qu'étudiante, mais vantant par ailleurs les avantages qu'elle y a personnellement trouvés, comme une insertion sociale et des revenus. Ce changement de position, cette adoption du point de vue de Fabien, est d'autant plus intéressante que le couple s'est séparé entre les deux entretiens. Le temps vécu ensemble et les changements de vie connus par Hélène à l'occasion de sa vie conjugale – comme le fait d'effectivement commencer à travailler en parallèle de ses études – lui ont fait considérer le point de vue de son partenaire, un changement de regard qui résiste à leur séparation.

### ***c. Limiter les tensions grâce aux exceptions***

Au-delà du détachement et de l'oubli de pratiques alternatives, les potentiels désaccords sont également minimisés par le maintien de représentations et de pratiques considérées comme des exceptions aux principes communs. Il est possible de gérer certaines choses en dehors des règles communes afin de limiter le conflit, comme lorsque l'un·e prend une dépense spécifique en charge alors que les dépenses sont sensées être partagées. En cas de grandes divergences, il arrive aussi qu'aucune règle générale ne soit adoptée, mais que la gestion s'appuie sur des micro-décisions individuelles, les décisions communes se limitant aux

éléments provoquant le moins de tensions. Ceci est notamment visible dans le domaine financier, où des règles de participation peu définies et une large part d'achats individualisés évitent les tensions relatives à la mise en commun des ressources et des dépenses. Installés depuis moins d'un mois au premier entretien, Camillia et François (25 et 23 ans, terminant une école de journalisme en master), font des comptes approximatifs, et plusieurs dépenses ne sont pas présentées comme collectives. Ainsi, le paiement du loyer n'a pas fait l'objet d'un accord préalable à l'installation : François relate qu'il pensait ne pas demander d'argent à Camillia au départ, car celle-ci avait moins de revenus, et qu'il lui a finalement demandé une participation financière ensuite. Ce mode de gestion s'étend aux achats alimentaires. Trois mois plus tard, leurs situations relatives n'ont pas vraiment changé puisque François débute un emploi alors que Camillia cherche du travail. Conscient·es de l'écart de revenus, iels ne mettent pas en commun leurs dépenses comme le font d'autres : chacun·e fait des courses pouvant servir au collectif, mais quand il ou elle le souhaite et avec les moyens qu'il ou elle peut mettre dedans. En conséquence, leur frigidaire voit se côtoyer des produits relativement bas de gamme achetés par Camillia et des produits plus hauts de gamme, achetés par François. Camillia décrit d'ailleurs leurs courses comme distinctes, elle faisant des courses « *de chômeuse* » à Leaderprice tandis que François prend des produits plus onéreux (à « *Lidl* » ou Monoprix) :

*Camillia : j'ai acheté une **pâte brisée** en me disant en me disant qu'on se débrouillerait pour faire une tarte ou un truc. Et en fait y'en avait une dans le frigo. (elle pouffe) Et moi j'ai pris le le... truc cheap. Leader Price. Il avait pris, le truc bio... On, on n'a pas raisonné pareil. Je crois que je raisonne en termes de chômeuse et lui en termes de j'ai un CDD pour un an » (ent. 2, partie individuelle avec Camillia)*

**Ticket de caisse de Camillia :**

**Ticket de caisse de François :**

**LEADER PRICE**  
 77 RUE DU PERE CORENTIN  
 TEL : 01.45.40.63.73  
 BIENVENUE!  
 11/09 *elle*

007343-02  
 PATE BRISEE LPG T1 0.49€  
 CR FRAICHE 30% L T1 0.63€  
 CHAMPIGNON BQ 25 T1 0.99€  
 SALADE BATAVIA T1 0.99€  
 RLX ALUMINIUM 30 T2 1.80€  
 Poids Net 0.085 kg  
 Eur 1.05€ / kg  
 OIGNON JAUNE VRA T1 0.09€  
 RIGATE CUISS.RAP T1 1.15€  
 6 OEUFS BIO LP T1 1.64€  
 BICARBONATE 400G T1 3.74€  
 FARFALLE 500G LP T1 0.62€  
~~SUBS TOTAL 12.14€~~  
 TOTAL A PAYER **12.14€**  
 CARTES BLEUES A **12.14€**

S-Ttl en Francs 79.63F  
 1 Euro = 6.55957 Frs

Taux-T	Tot.HT	Tot.TVA	Tot.TTC
5.5%	9.80	0.54	10.34
20%	1.50	0.30	1.80

11-09-2017 LUNDI 18:55  
 CLK 11 R1 007343-02 201  
 10Article(s)  
 MERCI ET A BIENTOT

*lui* **LEADER PRICE** *6/09*  
 PARIS JOURDAN 2507  
 90 Boulevard Jourdan  
 75014 PARIS  
 Lundi - Samedi : 8h00 - 21h00

Tomate grappe frança EUR 1,39 A  
 0,778 kg x 1,79 EUR/kg  
 Aubergine vrac 1,14 A  
 0,458 kg x 2,49 EUR/kg  
 Pomme de terre 1,5 k 1,99 A  
 Champignon blanc 250 0,99 A  
 Poivron Mix 500g 1,29 A  
 Mars barres glacées 3,99 A  
 Emmental râpé 45% 1,29 A  
 Petit Saint Paulin 1,94 A  
 Herbes de provence 0,42 A  
 Crème entière liquid 1,55 A  
 Sauce tomate cuisiné 0,79 A  
 Muesli croust. choc. 2,39 A  
 Ice Tea pêche 0,89 A

**A payer 20,06**

Carte 20,06  
 A 5,5% TVA de 20,06 1,05

Cette absence de mise en commun favorise l'évitement des tensions à propos du coût des denrées au moment des achats, chacun·e restant libre de sélectionner les produits qu'il ou elle considère possible d'acheter pour le collectif. Chez Camillia et François, cette gestion séparée s'étend au choix des types de produits, car leurs préférences et habitudes alimentaires sont assez divergentes, Camillia ne mangeant pas de fromage et François étant flexitarien. Trouvant injuste que l'un·e paye la consommation alimentaire individuelle de l'autre (« *je te demanderais jamais d'acheter du fromage. Et tu me demanderas jamais d'acheter de la viande.* », François), iels trouvent un équilibre dans le fait de maintenir un niveau relativement élevé d'achats individuels (« *[... au] marché, enfin le fromage il se le paye tout seul* »,

Camillia), situation facilitée par l'absence de tenue de comptes, ou encore le fait de considérer les dépenses de Camillia en viande et celle de François en fromage comme s'équilibrant.

En conséquence, rares sont les couples qui se fixent un véritable seuil de dépenses alimentaires par semaine<sup>113</sup>, et ce sont des couples ayant des budgets restreints, qu'ils ont du mal à respecter. Plus nombreux sont ceux se fixant une limite par courses<sup>114</sup>, et surtout ceux n'en fixant pas véritablement. Ainsi, alors que leurs revenus sont relativement faibles (iels sont aidés par leurs parents et travaillent à côté de leurs études) Charlotte et Maxence ont bien du mal à estimer leurs dépenses alimentaires au premier entretien, environ deux mois après leur installation ensemble. Charlotte s'arrête sur 40 euros pour deux en moyenne pour les grosses courses de la semaine. Elle précise qu'ils essaient de ne jamais dépasser 60 euros de courses d'un coup. Iels font aussi des petites courses en semaine, ce qui gonfle probablement cette somme. Maxence se lance lui aussi dans des décomptes approximatifs, et conteste un peu l'estimation de Charlotte, pensant pour sa part qu'ils en ont pour 60 euros par semaine. Charlotte semble étonnée, et espère apparemment qu'il se trompe. Maxence a une estimation un peu plus basse que Charlotte pour le marché (30 euros), mais un peu plus haute quant aux petites dépenses à la semaine (30 euros au total en moyenne). S'accordant finalement sur une estimation de 120 euros par personne par mois, iels sont en désaccord sur le caractère élevé de cette somme : Maxence trouve cela normal, car il s'agit de se « *nourrir* », alors que Charlotte trouve cela élevé. Cette paradoxale fausse inattention aux dépenses visant à limiter les tensions peut favoriser des changements inaperçus.

Enfin, lorsque l'un·e souhaite faire certaines activités ou consommer certains aliments auxquels l'autre ne souscrit pas, il est possible de faire de ceux-ci des exceptions individuelles. Ainsi, comme Camillia et François, quelques couples font état, au sein de courses collectives, de produits spécifiques achetés à titre individuel, ou bien distinguent des « *grosses* » courses collectives, de « *petites* » courses davantage individualisées. Ainsi, Killian (18 ans, installé depuis 4 mois dans une petite agglomération, en intérim dans la manutention) est à l'origine de « *tous les excès sur la liste de courses [commune]* » (Killian, ent. 1). Par exemple, lors de courses récentes (voir ci-dessous leur ticket de caisse), les trois « *Monster* » de Killian ont représenté 4,73 euros, soit 11 % du prix de leur ticket de caisse, proportion qui monte à 20 % environ en ajoutant les bonbons qu'il est le seul à consommer. Pourtant, alors qu'ils alternent qui paie d'une semaine sur l'autre pour répartir les frais, Killian paie lui-

---

113 Parmi lesquels Faustine et Killian, Islane et Selman.

114 Comme Lisa et Corentin.

même les sucreries et boissons énergisantes qu'il achète fréquemment dans l'après-midi, même lorsque c'est au tour de Faustine de payer leurs courses.

**Ticket de caisse de Killian, quelques jours avant l'entretien :**

**MONOPRIX**

\*\*\* Bienvenue monoprix \*\*\*\*

T	EPICERIE/BOISSONS		
T	MONSTER ENERGY THE	1,49€	
T	MONSTER ULTRA RED	1,75€	
	DIVERS		
	VK.CAT STIC MINI C	1,15€	
		=====	
	TOTAL HORS AVANTAGE	4,39€	
	NOMBRE D'ARTICLES :	3	
		=====	
	TOTAL A PAYER	4,39€	

-----  
PAIEMENT  
-----

Espees	4,50€
A RENDRE	0,11€

Taux	Tot. HT	Tot.TVA	Total TTC
5,50%	3,07€	0,17€	3,24€
20,00%	0,96€	0,19€	1,15€

-----  
MON COMPTE FIDELITE  
-----

Numero de carte:--4003354301-  
Des € cumulés expirent le 31/12

Mon ancien Solde au 11/12/2017 0,63€  
Dont 0,63€ expirant le 31/12/2018

-----

12/12/17 14:13 2350 92 0042 920

SERVICE CLIENTS MONOPRIX [www.monoprix.fr](http://www.monoprix.fr)

**0 800 08 4000** Service & appel gratuits

10% sur alimentaire & entretien de la  
marque Monoprix crédités sur LA Carte

*Killian : [...] quand je rentrais du boulot, j'avais bien envie... En rentrant j'avais bien envie de ma Monster. Et puis un petit... un petit paquet de chips un truc comme. J'allais pas dire « Ah bah tiens c'est la semaine de Faustine, elle va payer ». Et moi je paierais la semaine prochaine. J'étais là bah j'ai mes sous, je vais payer et puis voilà. (ent. 1, conjugal)*

## Tickets de courses communes, payées par Faustine dont c'était le tour :

### MONOPRIX

*** Bienvenue monoprix		****
	<b>BOUCHERIE/TRAITEUR</b>	
T	MANCH. PLT MEX MPX	2,59€
T	BIF. BAV ALOYAU X2	5,53€
	<b>EPICERIE/BOISSONS</b>	
T	COCA-COLA PET 1,5L	3,18€
	2x 1,59€	
f	1LP.J.MULTI PET MX	1,75€
f	1LP.J.POMME PET MX	1,35€
I	PAIN MIE S/CROUTE	1,45€
T	400GRD MEL CH.NST	2,55€
T	4X90G GRD COMP.POM	1,19€
T	MONSTER ASSAULT BO	1,49€
T	MONSTER ENERGY PUN	1,49€
T	MONSTER ULTRA RED	1,75€
I	SKITTLES TROPICAL	1,89€
T	SKITTLES FRUITS PO	1,89€
T	NUTELLA T.220	1,99€
	<b>FRUITS/LEGUMES</b>	
T	FLLE CHENE SCH.125	1,65€
T	POT CONSON AGATA	0,38€
	0,190kg x 1,99€/kgMANUEL	
T	TOMATE RONDE	0,47€
	0,190kg x 2,49€/kgMANUEL	
	<b>SURGELES/PRODUITS FRAIS</b>	
T	KNACKTS SEL REDUIT	2,25€
T	COLIN OSEIL.400GMX	2,89€
T	ALLUMETTES JAMBON	1,55€
	<b>DIVERS</b>	
	VK.CAT STIC MINI C	1,15€
	450G ONE LIGHT JUN	2,75€
	<b>TOTAL HORS AVANTAGE</b>	43,18€
	<b>NOMBRE D'ARTICLES :</b>	23
	<b>TOTAL A PAYER</b>	43,18€

#### PAIEMENT

CAGNOTTE	1,00€
Carte Bancaire	42,18€

Taux	Tot. HT	Tot.TVA	Total TTC
5,50%	33,65€	1,85€	35,50€
20,00%	6,40€	1,28€	7,68€

#### MON COMPTE FIDELITE

Numéro de carte:--4003354301-	
Avec LA Carte, cumulez des euros	
Mon ancien Solde au 26/11/2017	1,42€
Dont 1,42€ expirant le 31/12/2018	
1LP.J.MULTI PET MX	0,18€
1LP.J.POMME PET MX	0,14€
PAIN MIE S/CROUTE	0,15€
4X90G GRD COMP.POM	0,12€
FLLE CHENE SCH.125	0,16€
MANCH. PLT MEX MPX	0,26€
COLIN OSEIL.400GMX	0,29€
<b>Total € ACQUIS CE JOUR</b>	1,30€
<b>MONTANT DEDUIT DE VOS ACHATS</b>	1,00€
<b>VOTRE NOUVEAU SOLDE*</b>	1,72€
* Sous réserve des opérations en cours	

27/11/17 18:48 2350 93 0047 930

SERVICE CLIENTS MONOPRIX [www.monoprix.fr](http://www.monoprix.fr)  
**0 800 08 4000** Service & appel gratuits

10% sur alimentaire & entretien de la  
 marque Monoprix crédités sur LA Carte

### MONOPRIX

*** Bienvenue monoprix		****
	<b>BOUCHERIE/TRAITEUR</b>	
T	FX HACHE TRAD 153M	4,18€
T	X2 BIFTECK EG 280G	5,18€
	<b>EPICERIE/BOISSONS</b>	
T	190G SCE BASIL.MPX	0,99€
T	PAIN BLANC <M> 650	0,85€
I	370G TORTIL DE BLE	2,09€
T	10PAIN LAIT PEPIT	1,85€
T	MONSTER ASSAULT BO	1,49€
	<b>FRUITS/LEGUMES</b>	
T	POIVRON ROUGE	0,48€
	0,165kg x 2,90€/kgMANUEL	
	<b>SURGELES/PRODUITS FRAIS</b>	
T	MTP FROM BLC 1KG	1,49€
T	MPX TRANCH.CHEDDAR	2,25€
T	JAMBON PARIS 4 TR	1,89€
T	MONOP CRM EP.20CL	0,69€
	<b>TOTAL HORS AVANTAGE</b>	23,43€
	<b>NOMBRE D'ARTICLES :</b>	12
	<b>TOTAL A PAYER</b>	23,43€

#### PAIEMENT

CAGNOTTE	2,00€
Carte Bancaire	21,43€

Taux	Tot. HT	Tot.TVA	Total TTC
5,50%	22,21€	1,22€	23,43€

#### MON COMPTE FIDELITE

Numéro de carte:--4003354301-	
Avec LA Carte, cumulez des euros	
Mon ancien Solde au 22/11/2017	2,01€
Dont 0,85€ expirant le 31/12/2017	
FX HACHE TRAD 153M	0,42€
190G SCE BASIL.MPX	0,10€
PAIN BLANC <M> 650	0,09€
MPX TRANCH.CHEDDAR	0,23€
JAMBON PARIS 4 TR	0,19€
10PAIN LAIT PEPIT	0,19€
MONOP CRM EP.20CL	0,07€
<b>Total € ACQUIS CE JOUR</b>	1,29€
<b>MONTANT DEDUIT DE VOS ACHATS</b>	2,00€
<b>VOTRE NOUVEAU SOLDE*</b>	1,30€
* Sous réserve des opérations en cours	

23/11/17 18:13 2350 92 0073 920

SERVICE CLIENTS MONOPRIX [www.monoprix.fr](http://www.monoprix.fr)  
**0 800 08 4000** Service & appel gratuits

10% sur alimentaire & entretien de la  
 marque Monoprix crédités sur LA Carte

Comparativement au ticket de courses individuelles de Killian, le ticket de courses communes contient davantage d'aliments, et ne se limite pas aux sucreries et boissons énergisantes. Pour autant, ces éléments y sont présents, le couple incluant *de facto* une partie des « plaisirs » de Killian dans le budget commun. Plusieurs fois, l'un·e des partenaires signale ainsi des pratiques d'achat visant à isoler certaines dépenses, jugées individuelles ou personnelles, afin de ne pas en faire supporter la charge financière à l'autre. Maxence (21 ans, installé depuis

2 mois, BTS immobilier) trouve ainsi juste de payer plus souvent les courses car il mange plus en quantité que Charlotte (21 ans, en poursuite d'études après le même BTS immobilier) :

*Maxence : En regardant quand même le fait que je mange plus. Donc sur les courses va y avoir quand même une petite part en plus de moi. Qui fait aussi que on fait pas beaucoup de pleins ensemble, mais moi il m'arrive souvent d'aller, acheter des petits trucs que j'aime, parce que... parce que je sais que... enfin je les paye en me disant que de toutes façons elle va en manger aussi, mais c'est plus moi qui aime ça. Donc pourquoi ne pas aller moi moi... et je vais pas lui demander, "Est-ce que t'aurais dix balles pour acheter ça ?". (ent. 1, conjugal).*

À cet égard, Marine et Jonathan dénotent. En effet, mangeant à l'occasion d'une seconde cohabitation des aliments et plats différents du fait de divergences alimentaires fortes, iels font pourtant leurs courses principales ensemble au supermarché et coupent la note en deux sans distinction des articles individuels :

*Marine : on réfléchit pas du tout... On fait juste moitié-moitié. [...] on regarde pas du tout en termes de... de qui... enfin ouais, par rapport à ce qu'on mange. On regarde pas est-ce que toi ça coûte plus cher, ni machin. C'est vraiment juste, on partage... On fait juste moitié-moitié parce que c'est plus simple. (ent. 1, individuel).*

Ainsi, le désaccord sur les produits achetés ne remet pas en cause, chez elleux, la communauté des courses et de leur financement. Le profil le plus courant associe cependant une forte mise en commun des repas et aliments assortie d'un accord relatif à propos de ce qu'il est normal d'acheter, et la distinction de quelques achats qualifiés de personnels. Les éléments que l'un·e des partenaires souhaite acheter tandis que l'autre s'y oppose doivent soit mener à une équivalence des concessions, bien visible dans le cadre financier, soit se voir séparer des achats et consommations considérées comme communes. La qualification de ces pratiques comme individuelles est cependant délicate. Le/la partenaire les défendant peut tenir à ce qu'elles soient considérées comme communes, pour avoir le sentiment que ses préférences sont respectées, mais ce caractère commun donne à l'autre un droit de regard dessus. Les décisions concernant ces enjeux s'accompagnent d'efforts pour désamorcer ces inquiétudes, comme lorsque Carole-Anne (26 ans, installée depuis 3 mois à Paris, graphiste-maquettiste) insiste sur le fait d'à la fois ne pas compter l'argent dépensé pour l'autre et d'être attentive à ne pas faire payer trop l'autre pour ses dépenses personnelles :

*Carole-Anne : Après on pinaille pas. Je sais pas, si je prends de l'après-shampoing, il le paye en totalité. Je... on s'amuse pas à DÉDUIRE l'après-shampoing quoi. (Gaëtan acquiesce) [...] je sais que moi si y'a un soir où je vais m'acheter un truc de MON côté, sans qu'il soit là, voilà je vais l'acheter, on partagera pas mais... Sinon on partage tout directement (ent. 1, conjugal)*

Pour Carole-Anne et Gaëtan (27 ans, salarié après un master de commerce), qui touchent des salaires à leurs yeux équivalents (Carole-Anne touche environ 1600 euro nets, Gaëtan 2000 euros), il ne serait pas convenable de séparer les quelques dépenses individuelles.

\*\*\*

Le processus menant à l'adoption de pratiques communes entre les partenaires est ainsi globalement inconscient et peu négocié parce que les différences originelles sont peu explicitées, et que celles pouvant mener à des tensions sont minimisées ou contournées par la faible cohérence des systèmes normatifs et de pratiques communs mis en place. Ainsi, les principes conjugaux communs tolèrent de nombreuses exceptions individuelles permettant d'éviter les conflits liés aux désaccords sous-jacents. Autrement dit, le besoin d'une illusion de communion conjugale fait feu de tout bois, les partenaires mettant en avant leurs points d'accord et recourant au principe de l'exception comme pour masquer leurs désaccords. Une forme d'amnésie participe enfin du processus d'intégration conjugale, en facilitant l'adoption de pratiques communes par l'oubli des anciennes pratiques.

## **2. Accords tacites, négociations ou impositions ?**

Ces éléments – caractère relativement inconscient du processus d'adoption de pratiques communes, norme d'harmonie conjugale imposant de (se) mettre en scène l'absence de désaccord, stratégies de recours aux exceptions – invitent à la plus grande méfiance dans la qualification du processus à l'origine des choix communs : une pratique est-elle choisie parce que les deux partenaires la préfèrent, parce qu'elle est le fruit d'une négociation, ou parce que l'un·e a réussi à l'imposer ? Sans solutionner ici cette question, nous souhaitons l'explicitier (a) puis suggérer la pertinence d'une approche distinguant les pratiques embrassées par compromis de celles soutenues par la socialisation conjugale (b).

### ***a. L'adoption d'une pratique : fruit du compromis ou de l'imposition ?***

L'invisibilisation des changements et des processus qui y mènent favorisent l'invisibilisation des rapports de pouvoir conjugaux. Car si le rapport entre les ressources des deux partenaires – notamment capitaux économiques, culturels et sociaux – influence la détention du pouvoir dans le couple (Glaude et De Singly, 1986), donc la possibilité de chacun·e d'exprimer son désaccord et sa capacité à faire reconnaître ses pratiques, l'idéologie de l'égalitarisme conjugal masque le rôle de ce rapport de pouvoir dans la détermination des pratiques :

*La zone d'ombre de l'organisation domestique qui donne le plus prise à la pensée de la domination est à trouver dans le registre de la preuve tacite de la bonne entente, qui revient constamment dans les propos : "Ça s'est fait tout seul", nous dit-on. Et c'est vrai : la vie conjugale n'a pas de règlement immuable, particulièrement l'organisation domestique. Les choses "se font" en fonction des conditions objectives et subjectives d'existence. Le piège rhétorique du "ça s'est fait tout seul" réside dans la croyance, cible privilégiée de la domination, selon laquelle il y aurait une raison au sens que prend le naturel dans son exécution et que ce sens, parce qu'il existe, serait nécessaire. L'oubli (au sens de La Boétie, [1548]) de l'enracinement de la domination dans le "naturel" est favorisé notamment par la dévalorisation, dans les cas étudiés, des tâches domestiques, dévalorisation qui entraîne une inattention, partielle, à ses enjeux. Dire que "ça s'est fait tout seul", c'est montrer que l'on n'accorde pas d'importance à la part vulgaire de son quotidien, c'est afficher un certain détachement à son égard ; mais en se détachant de l'objet, il arrive que l'on se détache aussi de ses implications : il se trouve que dans l'état actuel de la société, il reste plus "naturel" que la femme fasse le ménage, et l'homme s'occupe de sa voiture et passe plus de temps devant la télévision. Grâce à ces zones d'inattention, la domination peut s'exercer à l'insu de ses acteurs. (Clair in De Singly, 2007, p. 193-194).*

La « bonne entente », rendue possible notamment par la négation de la gravité des enjeux domestiques, dont l'issue s'impose de façon apparemment « naturelle » aux partenaires, masque le rôle des rapports de pouvoir dans la détermination des choix conjugaux, la domination reposant notamment sur l'imposition déguisée. Ce que les partenaires peuvent vivre comme une « négociation » peut donc être interprété, par la/le sociologue, comme l'imposition d'une pratique par le/la partenaire dominant·e, l'autre ayant néanmoins le sentiment d'accepter de son plein gré et pour de bonnes raisons cette pratique. Les leviers dont peut user l'un·e pour « convaincre » l'autre d'adopter certaines pratiques ne sont pas les mêmes en fonction de la proximité sociale entre les conjoints, des socialisations respectives et des capitaux détenus. La persuasion verbale serait notamment décroissante avec l'écart de pouvoir, et céderait la place à ce qui apparaît davantage comme une imposition d'exigence :

*Plus les disparités entre les conjoints sont grandes et plus celui ou celle qui est en position favorable a les moyens et la légitimité de se passer des stratégies de persuasion verbale pour utiliser d'autres stratégies plus coercitives et contraignantes comme le droit de veto (Gottman et Notarius, 2000 ; Scnazoni et Polonko, 1980). (Henchoz, 2008, p. 179)*

Ainsi, derrière l'accord apparemment tacite sur une pratique peuvent se cacher des impositions dont les partenaires elleux-mêmes n'ont pas conscience. Notamment, les socialisations sexuées, qui font des femmes les garantes de l'harmonie du foyer (Mennell et al., 1992, p. 108) et les rendent plus perméables à l'idéologie du don propre au couple (Henchoz, 2008 ; Belleau et Martial, 2011) peuvent rendre les désaccords moins dicibles pour

celles-ci ou favoriser leur acceptation d'une solution ne correspondant pas à leurs représentations. De plus, l'hétéronormativité (Singly, 1987) tend à défavoriser les femmes dans le rapport conjugal, celles-ci se retrouvant moins dotées en capitaux<sup>115</sup>, phénomène sur lequel nous reviendrons dans le dernier chapitre.

Il est ainsi intéressant d'observer des (re)négociations d'une pratique à l'initiative du ou de la partenaire situé·e dans la position la plus défavorable, par exemple lorsque les différences de revenus sont très importantes et que la moins aisée exige une modification substantielle de la clef de répartition, renégociation pourtant peu probable à cause du tabou entourant l'enjeu financier conjugal (Henchoz, 2008). C'est le cas de Gaëlle (21 ans, installée depuis un mois, étudiante en alternance), qui, en position plus fragile que Damien (24 ans, consultant en assurance), a renégocié, peu de temps après leur emménagement, la clef de répartition de leurs dépenses communes. En effet, aussi bien leur trajectoire géographique et scolaire – Damien a grandi dans Paris, fréquenté un très bon lycée puis des classes préparatoires et une grande école ; Gaëlle a grandi en banlieue et intégré une grande école moins prestigieuse – que leur origine sociale parentale, leur différence d'âge ainsi que de statut professionnel, creusent l'écart entre elleux. Leurs revenus sont en outre substantiellement différents, Damien gagnant, un mois après leur installation, « *quasiment 2000 euros de plus* » que Gaëlle. Or,

*Gaëlle : Au début, on s'était dit qu'on ne ferait pas de pro-rata sur tout ce qui était nourriture et les charges et tout. On faisait pro-rata uniquement sur le loyer. Sauf que moi j'ai fait mes calculs, et il se trouvait que moi il me restait relativement peu pour vivre par mois. Relativement peu pour mettre de côté etc. [...] je lui ai dit va falloir qu'on fasse autrement parce que c'est pas possible quoi. Je peux pas me retrouver avec 300 euros une fois qu'on a déduit toutes les charges etc. et que toi il t'en reste 1500. C'est pas possible. Enfin je peux pas. Enfin financièrement je peux pas, je peux pas m'en sortir. Donc non on fait au pro-rata, et le jour où moi je serais diplômée et j'aurais un vrai salaire... ça ça je pense que ça continuera au pro-rata en fait. Mais simplement ça s'équilibrera à un moment donné en fait. (ent. 1, individuel)*

Si elle met en avant le fait de « *ne pas s'en sortir* » financièrement dans le cas d'une contribution non proportionnelle, Gaëlle semble ressentir plus profondément un sentiment d'injustice à l'idée de ne pouvoir mettre autant de côté que Damien. Ce sentiment grandit au cours des premières semaines de leur cohabitation, et conduit à ce qu'elle exige la remise en cause d'une clef de répartition « 50-50 » qu'elle avait premièrement acceptée. Elle s'aide de l'analyse de leurs pratiques d'achat, du fait que Damien souhaite acheter des produits plus

---

115 Notamment de par un écart d'âge (Bozon, 1990 ; Bergström, 2018 ; Daguët, 2016) ou de statut professionnel (Guichard-Claudic et al., 2009 ; Bouchet-Valat, 2014 ; Bouchet-Valat et Grobon, 2019).

onéreux pour justifier une clef de répartition des dépenses plus avantageuse. Chez ce couple troquant en partie, au moment de leur emménagement, des services domestiques – comme la cuisine, quasiment entièrement assurée par Gaëlle – contre des revenus – Damien gagnant notablement plus d’argent – la renégociation est probablement facilitée par la conscience qu’ont les partenaires de la valeur du travail domestique que Gaëlle fournit<sup>116</sup>, et par leur valorisation d’une certaine modalité de répartition des dépenses – à savoir l’objectif que chacun contribue selon ses moyens. Iels offrent donc un exemple de négociation active entre les partenaires, influencée par leurs ressources respectives des partenaires et qu’il ne leur est pas évident d’exposer, tant pèse la norme d’harmonie financière conjugale. Ainsi, après avoir détaillé ces tractations, Gaëlle insiste sur le bon fonctionnement de leur organisation financière et minore la fréquence à laquelle iels en discutent :

*Gaëlle : **Mais bon, ça va.** On a réussi à trouver un truc qui fonctionne pour l’instant. On fait ça depuis juillet [c’est-à-dire environ deux mois et demi avant l’entretien, et un mois avant l’installation]. Depuis juillet, ça fonctionne plutôt bien. **On n’a pas tant de discussions par rapport à l’argent**, par rapport à comment on achète les trucs. Spécifiques à l’alimentation **on n’a pas de problème.** Spécifique au reste **on n’a pas de problème non plus.** Donc, je pense que ça va. De ce côté-là c’est une répartition qui marche... plutôt bien. (ent. 1, individuel)*

À l’inverse de ce cas, de nombreux autres témoignent de pratiques communes choisies sans véritables négociations visibles, mais davantage par l’acceptation par l’un·e de la situation souhaitée par l’autre. Ainsi, Camille et Yann (24 et 33 ans, installé·es depuis 8 mois, chargée d’études en environnement et ingénieur) reçoivent peu d’invités, car Yann n’aime pas les contraintes de nettoyage – notamment la vaisselle – que cela impose. Camille ne s’oppose pas frontalement à cette pratique, adoptant face à nous en partie le point de vue de Yann quand elle évoque cette pratique, tout en faisant comprendre qu’elle la déplore :

*Camille : on reçoit des gens aussi. Mais (elle baisse le ton :) **pas trop souvent parce que... Au final ça demande du temps, pour préparer.** Parce que c’est vrai qu’on finit pas le boulot si tôt que ça. Donc en semaine c’est toujours un peu... On le fait, mais... voilà ça demande du temps. Et puis du coup **c’est fatiguant.** Et le week-end je suis pas souvent là. Mais, ça arrive on va dire. Une fois par mois, quelque chose comme ça. Mais **c’est plus moi qui vais être à l’initiative de ça d’ailleurs.***

*Angèle : Des invitations ?*

---

116 Gaëlle ayant la capacité de mettre en avant certains services qu’elle rend au couple – en cuisinant à partir de produits non transformés, moins chers – et certains arguments – comme le fait que Damien est plus dépensier.

*Camille : Oui ou de dire "ah tiens, on pourrait inviter quelqu'un à manger". Parce que mon copain a la flemme de faire à manger pour, beaucoup de personnes. Donc... oui. (ent. 1, individuel)*

Il en va de même concernant le fait de ne pas regarder de contenus audio-visuels – des séries notamment – en mangeant. Camille était partagée, mais Yann a imposé une opinion tranchée :

*Camille : on discute en fait en mangeant. Euh, lui il est anti-... regarder – enfin on n'a pas de télé – mais, regarder un film en mangeant. [...] quand ma mère a déménagé, et que moi j'ai ré-emménagé avec elle. C'est vrai qu'on mangeait souvent en regardant la télé. [...] j'ai pas vraiment le temps de regarder de série. Parce que le soir j'ai pas le temps. Parce que la cuisine ça me prend quand même pas mal de temps. [...] Et il veut pas. Donc on le fait pas. Mais mis à part ça, je veux dire, on n'en a jamais trop discuté. Mais c'est comme ça, et moi ça me va très bien. (ent. 1, individuel)*

En nous exposant des justifications, Camille se justifie à elle-même la situation (« y'a de toutes façons pas trop la place pour mettre un écran »), l'entérine en la présentant comme une évidence (« c'est comme ça », « la question se pose pas. »), explicite son accord (« moi ça me va très bien ») comme pour s'en convaincre. Ce choix semble vécu comme un relatif compromis. Pourtant, iels n'en ont « jamais trop discuté », parce que la position ferme de Yann à ce propos a fait accepter à Camille le fait de ne rien visionner en mangeant, tout en produisant chez elle de la frustration. Yann suggère de son côté avoir dû renoncer à de nombreuses spécificités de son alimentation, au nom des exigences de Camille (« moi de manière très concrète, ça m'a, le fait d'être en couple, demandé de faire des compromis. »). Pourtant, leurs « compromis » respectifs peuvent apparaître difficilement comparables à l'aune des normes alimentaires communes dans la société comme dans le groupe d'appartenance du couple, tout ne se révélant relativement genrés. Yann a dû recommencer à dîner, et consacrer plus de temps aux tâches domestiques alimentaires, Camille exigeant de réaliser des plats élaborés, alors que Camille a renoncé à certaines sociabilités alimentaires et à des divertissements rendus difficilement compatibles avec son implication renforcée et principale dans la gestion alimentaire.

### ***b. Refus, concession, appropriation : différents types d'adoption***

Si distinguer entre compromis et imposition est affaire d'interprétation, il est possible de voir si les changements de pratiques s'accompagnent de changement des représentations. Trois attitudes peuvent être distinguées, selon que la personne change ou non sa pratique, et qu'elle le fait ou non en changeant de regard. Cette distinction nous aide ensuite à penser la socialisation conjugale et à révéler différents types d'interactions conjugales face aux

divergences alimentaires (concernant notamment les arrangements conjugaux présentés dans le chapitre suivant).

## **Le refus**

La première attitude, qui peut être qualifiée de « *refus* », consiste dans un rejet de la pratique portée par la/le partenaire et des représentations qui lui sont associées. Ce rejet n'est pas forcément conscient ou volontaire. Il peut s'associer à des pratiques conjugales demeurant distinctes et/ou à des tensions lorsque le/la partenaire campe également sur ses positions. Du fait de la valorisation du dialogue et du compromis dans le couple, l'expression du refus est très généralement discrète, détournée, mais ferme. Les refus peuvent être posés cependant parfois explicitement et catégoriquement, comme dans le cas de Fabien (21 ans, installé depuis moins d'un mois lors de l'entretien, en service civique et détenteur d'une licence) qui signifie à Hélène (19 ans, étudiante en première année de licence), au cours de leur fréquentation, un refus opiniâtre de cuisiner à l'aide de conserves : « *la première fois que j'étais chez elle, j'ai vu des boites, j'ai fait "Quoi ! Non non ! On va pas manger ça, c'est, enfin, c'est pas possible hein !".* ». Dans leur cas, l'autorité qu'Hélène reconnaît à Fabien concernant le bon goût alimentaire ainsi que la prise en charge de la cuisine par celui-ci favorisent chez Hélène une attitude d'adoption des préférences de Fabien. De la même façon, Nadir (21 ans, installé depuis un mois dans une commune urbaine isolée, au chômage après un CDD comme préparateur de commandes), a clairement exprimé un refus religieux que Coralie (20 ans, en IUT) à tout de suite accepté :

*Nadir : chez moi moi non [pas question d'avoir du porc] (Coralie pouffe)... Je lui ai dit – c'est clair depuis longtemps – je lui ai dit prépare-toi psychologiquement... (Coralie rit, Nadir aussi) Après oui elle m'a dit y'a pas de problème avec ça donc ça pose pas de problème. (ent.1, conjugal).*

À la différence de la consommation d'alcool, qu'iels discutent depuis des années, le porc ne donne pas lieu à discussion. Nadir n'en mange pas, et n'accepte pas que du porc soit stocké chez lui. Ceci interdit implicitement dans la pratique la consommation de porc à Coralie, alors même qu'iels s'accordent sur le fait que Coralie peut en manger. Cet interdit ne produit pas de tension entre les partenaires, Coralie adoptant pour sa part une attitude de conciliation. Elle exprime son envie de respecter l'interdit de Nadir, son faible intérêt gustatif pour le porc, et considère s'en passer sans frustration. Ainsi, lorsqu'à l'attitude de refus de l'un·e répond une attitude de conciliation ou d'appropriation de l'autre, les pratiques s'alignent sans grande

tension sur celles du/de la partenaire en résistance. En revanche, si les deux partenaires adoptent une position de refus, aucune pratique commune ne peut être trouvée, et des tensions se développent si la différenciation des repas n'est pas envisageable. Le désaccord déjà évoqué (chapitre 1, partie II.2.b) concernant le type de viande entre Killian (18 ans, installé depuis 4 mois, intérimaire) et Faustine (18 ans, étudiante en BTS) entre dans cette catégorie<sup>117</sup>.

Les refus peuvent aussi être plus implicites, faire l'objet de résistances plus larvées, notamment lorsqu'il s'agit d'activités complexes ou d'aspects de l'alimentation plus vastes que le recours à un type de produit précis (comme les conserves pour Hélène et Fabien). L'attitude de la personne peut alors être celle d'une résistance générale à une tendance alimentaire, constituée d'un mélange de refus et de concessions. Ayant rencontré en Camille une personne très attachée au caractère « *maison* » des repas donc à la cuisine, Yann n'a jamais véritablement accepté, depuis huit mois que le couple cohabite lors du premier entretien, de s'impliquer plus largement dans la cuisine que lorsqu'il vivait seul. Il n'exprime pas directement ce refus, participe d'ailleurs en partie à la gestion alimentaire sous forme de diverses concessions, comme celle déjà évoquée de dîner, et Camille continue de lui signifier son espoir qu'il s'implique davantage. Cependant, son attitude crie sa résistance, en ce qu'il participe à reculer, ne répondant pas véritablement à la demande de Camille d'une participation à une cuisine plus élaborée et plus planifiée, et refusant certaines charges. De fait, il la laisse préparer tous les repas complexes, gérer les stocks et le frigidaire, et refuse régulièrement de faire les grosses vaisselles sous prétexte qu'il n'est pas le responsable de la production de tant de vaisselle. Quant aux courses, il obtempère aux demandes d'achat de Camille, mais sans y mettre beaucoup d'entrain et uniquement comme exécutant :

*Yann : Camille fait les choses tout le temps, il faut que ça soit planifié au moins quelques jours en avance. Donc elle va congeler plein de trucs. C'est aussi des choses beaucoup plus élaborées que ce que je vais faire. [...] c'est pas trop moi qui gère ce genre de trucs. Moi on me dit quoi acheter, j'achète. Dans la mesure où à chaque fois, il faut mettre mille ingrédients pour faire un machin... [...] bon forcément des fois c'est un peu sujet, c'est sujet de tensions mais... Dans*

---

117 Pour rappel, Killian, amateur de viande de boucherie qu'il considère de meilleure qualité, refuse de se plier à la préférence de Faustine, qui aime davantage les viandes surgelées ou achetées en supermarché. Faustine, pour sa part, insiste pour manger ce second type de viande qu'elle préfère. Ne trouvant pas d'aliment pouvant être communément apprécié, mais chacun·e estimant « *impossible* » (Killian) de manger la viande que préfère l'autre, les partenaires achètent et cuisinent des viandes de qualités différentes, comme l'explique Killian : « *je vais me prendre un steak, un vrai steak [de boucherie et] lui faire cuire son steak [surgelé] à côté.* » (ent. 1, conjugal). Cette parade leur permet de consommer des aliments relativement semblables et de les accommoder de manières proches, tout en contenant les exigences de chacun·e en matière de goût.

*le sens où... On court un peu toujours après le frigo plein ici. J'ai pas vraiment compris pourquoi, mais il faut que ça soit toujours plein. Et après, comme c'est plein, forcément y'a des choses qui se perdent. Du coup faut manger vite. Et du coup comme y'en a plus faut racheter ! (ent. 1, individuel)*

Il décrédibilise les attentes de Camille en insistant sur ce qu'il voit comme des incohérences, qu'il a certainement déjà utilisées comme arguments au cours de discussions conjugales. Ces propos témoignent du fait que les attentes de Camille entrent en dissonance avec les représentations et attentes de Yann<sup>118</sup>. Sa résistance larvée à l'implication alimentaire de Camille s'exprime d'ailleurs jusque dans la relation d'entretien : Yann ne se plie à l'entretien que sans entrain et sur demande de Camille.

Le refus signale ainsi la faiblesse de la socialisation conjugale concernant certains éléments, au sens où la personne ne voit ni ses pratiques ni ses représentations changer sous l'influence de l'autre.

### **La concession**

La seconde attitude est la concession. Elle a lieu lorsque le/la partenaire ne voit pas véritablement ses principes et représentations changer, mais adapte ses pratiques afin de rendre possibles les repas communs et de préserver l'harmonie. L'adoption est alors pragmatique, la pratique ne s'intégrant pas complètement à son système de représentations et de valeurs. Au début de sa relation avec Zélie (25 ans, installée depuis 3 mois lors de l'entretien, doctorante), pendant leur période de fréquentation, Thibaud (25 ans, jeune journaliste) a pris le végétarisme de celle-ci comme un donné, et a donc accepté de manger végétarien. Pour autant, il ne s'est pas soucié de comprendre les raisons pour lesquelles celle-ci était végétarienne, et n'a donc pas bouleversé sa propre interprétation de l'acte de manger de la viande. Les concessions sont ainsi nombreuses concernant des pratiques alimentaires présentées comme des goûts non explicables, comme la détestation du lait d'amande pour Dylan, ou des omelettes au fromage pour Killian. Une concession observée plusieurs fois est celle de femmes qui acceptent de consommer à domicile des repas confectionnés au restaurant, parce que leur partenaire n'aime pas manger en extérieur. C'est le cas de Laura,

---

118 En effet, en simplifiant, celui-ci entretient un rapport de méfiance sanitaire envers l'alimentation, et a auparavant dépouillé son alimentation de pratiques et aliments qu'il estime néfastes à la santé. Peu attaché au plaisir alimentaire, il a donc réduit au minimum son travail alimentaire, ce qui favorise, selon lui, l'élimination des produits malsains. Ainsi, à ses yeux, moins il cuisine et moins il mange, mieux il se porte. Il ne « comprend » donc pas que Camille désire des repas plus complexes, plus travaillés, ainsi que tout le travail de gestion allant avec ce plaisir gustatif.

24 ans et infirmière remplaçante, installée depuis deux années avec son partenaire, Julien, boulanger plus âgé, qui accepte l'adaptation de leurs pratiques alors qu'elle ne partage pas la répugnance de celui-ci à manger en public :

*Laura : on fait pas du tout de restos. [...] quand y'a du monde c'est pas... il aime pas ça. Voilà c'est pareil quoi les McDo ou quoi c'est... à la maison. (ent. 1, individuel)*

Iels ne fréquentent qu'un nombre réduit de restaurants – Macdonald et Flunch notamment – et prennent généralement à emporter pour consommer les plats à domicile. Laura se plie à cette préférence sans être convaincue de cette pratique, ni d'ailleurs sans en connaître les raisons précises.

Dans ces cas de concession, une porte s'ouvre à la modification des représentations, dans la mesure où celui ou celle s'adaptant peut exiger des justifications pouvant l'amener à transformer, au cours du temps, ses propres interprétations de la pratique, comme Thibaud qui a finalement progressivement intériorisé les arguments végétariens. Le fait même d'adopter une nouvelle pratique peut aussi faire changer les représentations. Ainsi, Maxence (21 ans, en recherche d'emploi puis en alternance dans l'immobilier au cours de l'enquête), semble avoir découvert qu'il ne mangeait pas très équilibré au moins autant suite à la confrontation aux habitudes de Charlotte (21 ans, diplômée d'un BTS immobilier poursuivant ses études en licence pendant l'enquête), qu'il a partiellement adoptées, qu'à travers des discussions. Au moment où la pratique est qualifiée de concession, il n'est cependant pas possible de parler d'une socialisation conjugale forte, dans la mesure où la pratique est adoptée sans réel bouleversement des représentations. Il suffit alors d'observer l'évolution du regard de la personne pour voir la socialisation à l'œuvre au fil du temps.

### **L'appropriation**

Une troisième attitude consiste en un changement associé à une transformation des représentations et en la valorisation d'une nouvelle pratique, la rencontre conjugale faisant incorporer de nouvelles normes. Se distinguent des changements particulièrement rapides d'autres plus progressifs. Le cas d'un changement rapide peut être illustré par le revirement de Sylvain (26 ans, installé depuis 6 mois, aide médico-psychologique), dont l'alimentation était très différente de celle de Hanna (26 ans, chargée de mission) lors de leur rencontre, et qui a radicalement changé en quelques semaines, à l'occasion d'une installation presque instantanément consécutive à leur rencontre. Vivant chez sa mère avant de rencontrer Hanna, Sylvain mangeait des produits demandant le minimum de cuisine possible, très caloriques, et

ne respectait pas les horaires de repas conventionnels, pouvant dîner un kebab au milieu de la nuit, tandis que Hanna consommait des salades préparées quotidiennement à base de légumes frais. Or, dès leur emménagement, Sylvain s'est adapté au régime de Hanna. S'il l'a fait en partie parce qu'il sentait qu'il était important pour elle de conserver son régime, ce changement s'associe à l'appréciation de son alimentation de l'époque comme malsaine. La rencontre a pour lui engendré un changement radical de pratiques et de représentations.

Ces cas d'adoption de nouvelles pratiques permettent à certain·es de réduire la dissonance entre des représentations ou attentes déjà incorporées et des pratiques réelles ne les respectant pas. Alors, l'alimentation conjugale représente une opportunité de s'alimenter selon des pratiques à leurs yeux plus conformes aux préceptes incorporés, les pratiques du/de la partenaire incarnant ces préceptes. Cette attitude – sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 4 – concerne notamment des hommes parmi les enquêt·es rencontr·es, qui considéraient manger « *mal* » avant leur installation, et qui acceptent volontiers d'investir davantage de temps et d'attention dans la préparation des repas lorsqu'ils s'installent avec une partenaire mettant déjà davantage qu'eux en pratique les préceptes à l'aune desquels ils jugeaient « *mauvaise* » leur alimentation. Héléne (19 ans, en licence) est une des rares femmes correspondant à ce type de changement. Quelques semaines après son emménagement avec Fabien (21 ans, en service civique), moins d'un an après leur rencontre, elle raconte avoir volontiers changé ses pratiques depuis qu'elle vit avec Fabien, car elle considère manger mieux en fonction de principes autant gustatifs que diététiques en suivant les habitudes de celui-ci :

*Héléne : si jamais je respecte les schémas de ma vie, seule. Bah, je vais faire des gratins de pâtes, parce que c'est délicieux. [...] Bah, ça fait un mois que j'en n'ai pas mangé. Ouais c'est vrai que... Mais du coup, j'ai changé mes habitudes. Même les patates, j'en faisais, je m'en faisais au moins toutes les deux semaines. J'en mange plus tant que ça.*

*Angèle : Ça ne te manque pas ?*

*Héléne : Nan, c'est vraiment bon, ce qu'on mange... (ent. 1, individuel)*

Elle considère les habitudes de Fabien plus « *saines* », et s'efforce de s'en faire un modèle. Ainsi, certain·es adoptent des pratiques qu'ils étaient déjà prêts à considérer comme valables voire préférables, de par les représentations dont ils étaient déjà porteuses/eurs. Ces cas sont à la limite de participer de la socialisation conjugale, dans la mesure où seules les pratiques changent. Dans d'autres cas, en revanche, les partenaires voient également leurs

représentations transformées. Le cas le plus marquant de ce genre de transformation est celui de la conversion de Thibaud (jeune journaliste de 25 ans à l'installation) aux arguments végétariens – puis vegan – de Zélie (doctorante de 25 ans également). En effet, celui-ci a commencé par adopter les pratiques végétariennes de celle-ci dans une logique de concession – évoquée plus haut, souhaitant seulement lui faire plaisir et rendre possible les repas communs. Cependant, il a progressivement été acquis à la cause végétarienne, ses représentations changeant et venant progressivement supporter l'adoption de pratiques auparavant vues comme des concessions. Au moment de l'entretien, trois mois après leur installation mais plus de cinq ans après leur mise en couple, il considère désormais avec estime les pratiques végétariennes et voit son omnivorisme comme un pis-aller.

Le jugement porté par les partenaires sur leur alimentation passée étant toujours rétrospectif, il est parfois difficile de saisir la part de changement propre à l'évolution des représentations. Déjà cité, Maxence (21 ans, en recherche d'emploi après un BTS immobilier) critique son alimentation passée depuis deux mois qu'il vit avec Charlotte (21 ans, en licence après le même BTS) :

*Maxence : **Je cuisinais un peu n'importe comment.** Et je prenais surtout un peu tout ce que j'avais sous la main. Donc si j'avais fait des courses, en prenant quatre côtes de porc. Bah c'était le midi j'en mange une, et le soir bah je pouvais en remanger une en fait. J'avais pas de, bah il faut manger seulement ça par jour. Et alors... Et **maintenant** je suis plus dans le bon si j'ai mangé de la viande ce midi, ce soir je vais éviter d'en remanger, et je vais juste me faire des pâtes. Toutes simples. Et j'essaye maintenant aussi de plus manger le midi que le soir. (ent.1, conjugal)*

Il n'est pas évident, ici, de savoir si Maxence jugeait déjà manger « *n'importe quoi* » avant de rencontrer Charlotte, et que cette rencontre lui a offert l'opportunité d'infléchir ses pratiques en direction de préceptes déjà portés, ou si le jugement de Charlotte sur ses pratiques l'a fait changer de regard sur celles-ci. Toujours est-il qu'il semble juger son alimentation passée comme relativement malsaine, ce qui facilite son acceptation des changements de pratiques et que le jugement de Charlotte vient *a minima* confirmer et, ce faisant, renforcer la représentation qu'il se faisait de son alimentation. Ces cas d'appropriation sont certainement les plus caractéristiques de la socialisation conjugale, puisqu'ils correspondent à une transformation simultanée des pratiques et représentations.

\*\*\*

Ces différentes attitudes permettent ainsi de repérer la présence ou l'absence d'une socialisation conjugale. Il est cependant probable que nombre de transformations échappent lors d'entretiens rétrospectifs. En effet, un·e partenaire peut très bien conserver, d'une période à l'autre, une attitude de refus de la pratique de l'autre, tout en voyant changer les raisons de son refus. Il ou elle peut également se trouver dans une posture de concession qui évolue ensuite vers de l'appropriation. Surtout, ces attitudes interrogent quant aux ressorts du processus de socialisation. Par quelles interactions conjugales passe-t-elle ? Est-elle soumise à des facteurs spécifiques chez les jeunes adultes ? Que produit l'interaction de ces attitudes en matière d'arrangements alimentaires conjugaux ? Ce chapitre va s'intéresser maintenant aux deux premières questions, en décrivant les ressorts interactionnels de la socialisation conjugale (3) avant de la resituer dans l'intégration sociale des jeunes adultes (II).

### **3. La socialisation conjugale ou la (re)qualification conjointe des pratiques**

Peter Berger et Hansfried Kellner (2007) ont montré que la relation conjugale crée, à partir des univers de référence et des pratiques des partenaires, une entité nouvelle – le couple – dotée de son propre univers de références et d'actions, le « *nomos conjugal* ». À travers lui, le couple constitue en retour une instance de socialisation pour ses membres, influençant leurs valeurs et leurs représentations, car il n'est pas acceptable, aux yeux des partenaires, de ne pas s'accorder sur certains principes, comme cela est possible avec des ami·es ou parents éloigné·es. Selon l'approche constructiviste de Peter Berger et Hansfried Kellner, « *la réalité du monde est soutenue par la conversation avec les autres significatifs* » (Berger et Kellner, 2007, p. 58-59). Le mariage – concurrencé, de nos jours, par la cohabitation – confronte donc deux « *nomos* », met en « *conversation* » intensive des personnes qui ne conversaient que peu entre elles auparavant, et qui deviennent pourtant des « *autres significatifs* » l'une pour l'autre. Ceci d'autant que l'individu cherche plus qu'auparavant, de nos jours, à se réaliser et à être autonome dans la sphère privée, dans laquelle la relation matrimoniale est essentielle. Cette tendance au repli sur la sphère privée favorise qui plus est une forme d'autonomisation du monde privé familial par rapport à ce qui l'entoure. Ainsi, c'est par la discussion conjugale quotidienne ou « *conversation continue* » avec le partenaire, prédominante sur d'autres conversations, que l'individu voit se modifier le sens qu'il donne au monde qui l'entoure. La cohabitation apparaît donc comme une étape essentielle non seulement de « *l'entrée dans de nouveaux rôles mais, en plus, [de] l'entrée dans un nouveau monde* » (Berger et Kellner,

2007, p. 66) associé à la transformation des représentations individuelles. La construction, par l'interaction, d'un univers de références commun, rend possible une réorganisation des dispositions de la personne les unes par rapport aux autres, une « *négociation identitaire* » (Kaufmann, 1994, p. 323).

### **a. La construction d'un nomos conjugal alimentaire**

**« avec des amis, on met ses convictions de côté » (Thomas)**

Dans le domaine alimentaire, il est de même possible d'observer la construction progressive d'un « *nomos conjugal alimentaire* » ou « *univers partagé de références et d'action autour de l'alimentation* » (Cardon, 2009). En effet, si de nombreux changements de pratiques s'ancrent dans la nécessité pragmatique de manger ensemble, d'autres se fondent sur le besoin d'une communauté conjugale de valeurs. Ceci est particulièrement visible lorsque l'un·e des partenaires a des pratiques de pré-cohabitation de type militant ou engagé, par exemple végétarien·nes. Lorsque les différences alimentaires entre les partenaires sont interprétées comme signifiant des différences en matière de valeurs, l'attitude de concession n'est souvent pas suffisante, la personne souhaitant que l'autre aille jusqu'à s'approprier sa vision du monde. Alors qu'elle reste discrète quant à son militantisme auprès de ses ami·es, Zélie (25 ans, installée depuis 3 mois lors de l'entretien, doctorante) relate, en entretien individuel, avoir été bouleversée en découvrant plusieurs mois après leur rencontre que Thibaud (25 ans et jeune journaliste au moment de l'installation et de l'entretien) acceptait son végétarisme sans se soucier des raisons politiques de celui-ci, adoptant l'attitude de concession déjà évoquée :

*Zélie : Quand on s'est mis ensemble, j'étais déjà végétarienne, et pour lui ça faisait partie de moi je pense [...] on n'en avait jamais vraiment parlé. [...] Et... je me suis rendu compte qu'il ne savait même pas pourquoi j'étais végétarienne. Et il m'a sorti un truc genre "mais de toute façon, moi, j'en ai rien à faire que tu sois végétarienne ou pas". [...] ça m'a trop vexée parce que... je me suis rendu compte qu'il ne savait pas du tout pourquoi j'étais végétarienne, alors que c'est un truc qui me tenait à cœur. (ent. 1, individuel)*

La reconnaissance par Thibaud des raisons militantes de son végétarisme est pour elle au moins aussi importante que le fait qu'il respecte concrètement son régime. Aujourd'hui rassurée et fière de l'avoir « *sensibilis[é]* », acquis au végétarisme, mais désormais « *vegan* », c'est-à-dire évitant tous les produits issus de l'exploitation animale, elle espère un jour le convertir intimement. Elle aimerait donc qu'il ne devienne végan qu'à la condition d'en avoir

« *internalisé* » les raisons, par conviction politique et non par attention pour elle ou par pragmatisme visant à limiter les tensions conjugales :

*Zélie : j'aimerais bien qu'il devienne végétarien ou végan, ça serait cool. [...] Peut-être parce que j'aurais l'impression qu'on serait sur la même longueur d'onde et tout. [...] Mais... pfff ! De toute façon, dans l'état actuel des choses [...] je sais qu'il le ferait pour me faire plaisir. Heureusement qu'il ne le fait pas d'ailleurs. Parce que je vois bien qu'il n'a pas internalisé vraiment le truc... [...] émotionnellement il est déconnecté de ça encore. (ent. 1, individuel)*

Ce qu'espère Zélie n'est pas uniquement le partage d'une pratique mais bien celui d'une vision éthique exprimée à travers des choix alimentaires, une véritable conversion. Dans les faits, la fréquentation puis la cohabitation ont fait changer les représentations et goûts de Thibaud. S'il continue à manger de la viande quand il loge seul pour son travail, il dévalorise la consommation de produits animaux et défend la cause végétarienne auprès de ses ami·es et collègues :

*Thibaud : Comme c'est mes collègues, j'ai pas envie de me fâcher avec eux. [...] Mais j'essaye quand même de leur dire "Ouais mais quand même regarde... Enfin ! Est-ce que c'est vraiment nécessaire de boire du lait ?". (ent. 1, individuel)*

Plus encore, il se sent parfois dégoûté par la viande, montrant que sa conversion normative a influencé ses goûts et dégoûts alimentaires :

*Thibaud : je tolère moins de manger de la viande aujourd'hui. Enfin, genre, si je bouffe trop de viande j'ai l'impression de me sentir mal. (ent. 1, individuel)*

Comme suggéré par des travaux anglo-saxons, la relation conjugale, en particulier longue, a activé chez lui de nouvelles habitudes et goûts incorporés (Darmon et Warde, 2016 et 2018). Ainsi, la production d'un monde alimentaire partagé relève d'un ajustement pragmatique des habitudes mais aussi parfois d'enjeux identitaires profonds.

Si la relation conjugale cohabitante favorise la convergence des représentations, c'est parce que la cohabitation intensifie la discussion conjugale concernant les pratiques, et oblige chacun·e à justifier ses pratiques distinctes. Composé de partenaires aux origines et positions sociales très différenciées, le couple de Yun (22 ans, installée depuis 18 mois lors de l'entretien, étudiante en école d'arts) et Dmitri (33 ans, ingénieur et consultant en gestion) fournit un très bel exemple de compromis alimentaire, tout en permettant de bien voir comment la confrontation à l'autre, à l'origine de tensions fortes en début de cohabitation, pousse à la réflexivité vis-à-vis de ses expériences alimentaires passées, notamment

familiales, chamboulant les pratiques. En effet, leurs parcours sont particulièrement contrastés du fait d'un grand écart d'âge entre elleux, de positions économiques et statutaires très différentes ainsi que d'origines familiales contrastées. S'il et elle sont toutes deux originaires des catégories supérieures, l'alimentation de Dmitri a été marquée par le caractère relativement international de sa famille et de son parcours – il a grandi entre la Russie et la Finlande, et une partie de sa famille vit en dehors de France – et par l'expérience de vie enfant chez sa grand-mère, tandis que Yun a grandi avec ses parents, en Chine. Leur écart d'âge de 11 ans a pour conséquence que Yun ne vit que de l'argent versé par ses parents, poursuit encore ses études et a vécu seule moins de deux années avant leur rencontre et installation. Dmitri au contraire travaille comme ingénieur depuis plus de sept ans, a déjà connu des périodes de vie seul, mais aussi de colocation et une première cohabitation conjugale. Il est donc plus expérimenté qu'elle en matière de gestion domestique et alimentaire, et dispose de plus de ressources financières. Yun se positionne comme devant encore apprendre des choses en matière de gestion alimentaire, et comme pouvant en apprendre de Dmitri, au nom notamment de son arrivée relativement récente en France (environ 3 ans avant l'entretien et 1,5 ans avant leur rencontre et installation). Les aliments qu'elle consomme ainsi que son rapport à la cuisine quotidienne et à la gestion des stocks évoluent sous l'influence de Dmitri. Celui-ci lui fait appréhender de nouvelles facettes de cuisines européennes qu'elle ne maîtrise pas encore. Il lui fait notamment découvrir des fromages : alors qu'au début elle ne mangeait que des fromages doux (qui ne « *puent pas* »), elle se tourne peu à peu vers d'autres fromages plus forts (qui « *puent* ») que Dmitri affectionne (gorgonzola, cantal, roquefort). Pour autant, leur consommation principale de fromage porte sur un fromage à mi-chemin de leurs habitudes, du « *cottage cheese* », un fromage norvégien à assaisonner. Yun développe également sa consommation de légumes crus, pratique moins répandue en Chine (« *Like for the Chinese we always cook the salads like in boiling oil. Or fried. or something like that. But when I met him I eat more than... I eat more salad.* »). En matière de gestion, Dmitri lui apprend à davantage planifier et à gérer des stocks, limitant les achats au dernier moment de plats préparés ou semi-préparés. En effet, lorsqu'elle le rencontre, elle ne stocke que très peu d'aliments (« *I never storage the things. in my room. So my fridge is empty. And... and then I met him. He always storage the things.* »), achetant soit des produits frais, soit au contraire des produits déjà préparés (« *easy food* »), mais toujours au dernier moment, quand elle a faim, mangeant donc « *ce [qu'elle] trouve* » (« *Whatever [she] can find* »), alors que Dmitri prévoit davantage.

De son côté, Dmitri a changé plusieurs habitudes d’approvisionnement et de gestion suite aux dénonciations moqueuses de Yun. La grand-mère de Dmitri, qui l’a élevée de ses 2 à 6 ans, en Russie, lui a transmis des connaissances culinaires, le goût de la cuisine – étant cheffe cuisinière dans une crèche-internat – mais aussi une tendance à stocker énormément et une grande méfiance vis-à-vis des marchés, vus comme des lieux où l’on se fait « *arnaquer* ». Dmitri retire de ces années une tendance à stocker plus que de raison, donc à recourir assez fortement aux boîtes de conserve, et à s’approvisionner uniquement au supermarché, tout en regardant peu à la dépense concernant certains produits. De ses parents, Dmitri garde une vision de l’alimentation comme outil de santé. Par exemple, il considère que les céréales de petit déjeuner sont mauvaises pour la santé. Il limite donc sa consommation à des céréales complètes non transformées (de type flocons d’avoine). Il a également acquis un grand intérêt pour les fruits. La mise en couple va signifier pour lui la remise en cause d’un certain nombre d’habitudes alimentaires, disqualifiées par Yun comme vieillottes. Yun va rejeter la tendance de Dmitri à consommer des produits « *en boîte* », s’en moquant en les associant aux contraintes financières des plus « *pauvres* » (« *It's poor people... style ! (elle rit)* »). La confrontation avec les habitudes de Yun, ainsi que ses remarques moqueuses, lui font changer son opinion, notamment concernant l’achat de conserves onéreuses :

*Dmitri : Je mangeais beaucoup de poisson en conserve et je mangeais beaucoup de crabe. Et le crabe c'est euh... entre 10 et 16 euros la boîte. (rires). Donc en... en fait. Je me suis (autodérision) aperçu que c'était pas forcément très très bon. Et que c'était quand même très cher. Parce que à chaque fois, quand je, j'allais, j'achetais quatre boîtes. Ça faisait quatre boîtes au moins... direct, 60 euros... donc ça, ça fait un grand changement. (ent. 1, conjugal)*

La cohabitation diminue ainsi sa propension à stocker des boîtes de conserve, en faveur des produits frais. Il apprend à recourir aux promotions alimentaires, en s’en méfiant moins (il les supposait associées à des produits proches de la péremption), ainsi qu’à s’approvisionner sur les marchés. Il fait plus d’efforts pour prendre en compte le prix au moment de l’achat. Enfin, il mange moins de produits étiquetés auparavant par lui (et ses parents) comme « *bons pour la santé* », Yun l’incitant à consommer des produits moins « *sains* ». Son regard sur ces produits change, puisqu’il remet en cause leur nécessité.

Cette socialisation conjugale, associée à une tendance des partenaires à adopter certains aliments généralement considérés comme consensuels dans la population générale (appelés « *partner foods* » par Jeffery Sobal, 2005) afin de gérer les différences alimentaires concourt à la convergence relative des alimentations des partenaires au cours de leur cohabitation, de

telle sorte que certaines études concluent à une tendance à la ressemblance alimentaire entre partenaires conjugaux (Kolonel et Lee, 1981). Nous ajoutons à cette idée de convergence des pratiques celle d'une convergence des représentations associées.

### ***b. La confrontation continue au jugement de l'autre***

Si la cohabitation favorise la socialisation conjugale, c'est qu'elle implique une confrontation continue au regard jugeant de l'autre, regard auquel une grande importance est attribuée. Cette confrontation à une autre interprétation possible des pratiques alimentaires n'a généralement pas connu d'équivalence dans la vie du/ de la jeune adulte, la vie familiale antérieure étant marquée par moins d'altérité du fait d'une socialisation primaire auprès de cette famille et les cohabitations avec des ami·es ou simples connaissances donnant lieu à moins d'occasions de confrontation, de par un moindre partage des activités alimentaires et davantage de concessions. Il en va tout autrement dans le cadre de la cohabitation conjugale, comme l'exprime Jonathan (23 ans, alors installé depuis 7 mois et stagiaire en master) :

*Jonathan : le fait qu'une personne du coup soit toujours avec toi et, mine de rien, [toujours à] te dire qu'est-ce qu'elle pense de tes pratiques. [...] tu as forcément des différences de pratiques, et ça te fait réfléchir. Vu que mine de rien, hormis tes parents, enfin hormis le fait d'avoir été avec tes parents, ta famille, d'avoir habité avec eux avant... [La famille] tu la vis pas comme expérience différenciée. Enfin tu... Et voilà. Et du coup ça te, ça peut te mettre en contradiction... Ouais c'est ça tu peux avoir une mise en tension par rapport à tes habitudes, qui, au final tu t'en rends compte, ne sont pas, normales entre guillemets. [...] y'a d'autres façons de voir les choses. (ent. 1, individuel)*

Dans ce cadre, le/la partenaire représente un·e juge constamment présent·e qui oblige à voir que d'autres pratiques et représentations existent.

### **Le poids du regard de l'autre**

Jour après jour, le/la partenaire va exercer ce regard jugeant sur l'alimentation de l'autre. Or, iel est un « *autrui significatif* » (Berger et Kellner, 2007), c'est-à-dire une personne à travers le regard de laquelle l'autre construit sa propre opinion d'iel-même. Le jugement négatif de la/du partenaire sur les pratiques alimentaire peut donc engendrer une forte injonction au changement. Parfois, il ou elle critique certaines pratiques très ouvertement, comme Marine (23 ans, en master) à propos des apports caloriques des consommations de Jonathan (23 ans, en master) : « *je lui disais enfin "moi les trucs gras, j'aime pas en fait. Même si toi t'as pas*

*l'impression que c'est gras, pour moi, ça l'est en fait.* »<sup>119</sup> (ent. 1, individuel). C'est également le cas de Zélie (25 ans, installée depuis 3 mois, doctorante), qui a tenu à discuter avec Thibaud (25 ans, jeune journaliste) de ses pratiques de « grignotage » :

*Zélie : y'a un truc qui m'énerve. Et là on en a parlé, pour le coup, par exemple récemment plusieurs fois. C'est que, il grignote de plus en plus justement. Et il bouffe de plus en plus des trucs sucrés, en quantités monstrueuses quoi. Et du coup, mais pour le coup ça m'inquiète limite quoi. Parce que je me dis il peut finir avec du diabète à trente ans quoi. Donc ça c'est, c'est quand même, une sorte de tension. [...] Même si c'est pas un truc que je vais lui reprocher au quotidien ou quoi que ce soit. Mais je lui ai fait la remarque une ou deux fois, et on en a discuté. Et du coup maintenant, quand il est ici avec moi, il va avoir un regard coupable tu vois si il bouffe / quand il va bouffer ses cinq ou six Danettes tu vois ! (elle rit). (ent. 1, individuel)*

Zélie exerce une pression, ici principalement volontaire, pour que Thibaud change son comportement vis-à-vis du sucre. La force de ce regard est visible dans sa réaction, mélange d'un sentiment de culpabilité et d'efforts pour ne plus « grignoter » :

*Zélie : comment il réagit ? (silence). Bah réaction du style... "oui putain je sais que c'est pas bon pour la santé quoi !". Et... il dit lui-même que c'est une sorte d'addiction quoi. [...] Et il le reconnaît, mais... Mais il a pas encore fait vraiment le... l'effort d'arrêter quoi. [...] je pense que à la fois ma présence peut le freiner dans ses grignotages. Et ça je le vois, même mon absence de deux heures, [...] cet après-midi, en fait il a mangé toutes les compotes qu'il restait dans le frigo. (ent. 1, individuel)*

Cette pression continue que constitue le regard jugeant de l'autre (généralement la femme à propos d'enjeux de santé, voir chapitre 4) peut donc générer des changements alimentaires importants. Comme Thibaud se sentant coupable de consommer certains aliments, Jonathan (23 ans, en master) a largement questionné la composition nutritionnelle de ses repas au cours de sa cohabitation avec Marine (23 ans, en master) :

*Marine : il trouve que c'est toujours plus raisonnable [qu'avant]. Il me dit tout le temps "Mais nan, je mange beaucoup plus de légumes". Pour moi, enfin moi je mange toujours beaucoup plus de légumes que lui, du coup j'ai toujours l'impression qu'il en mange pas ou presque, ou quoi. Mais, mais lui après il dira que, pour lui, il mange sainement quoi. (ent. 1, individuel)*

---

119 Dans cet extrait comme dans la plupart de ceux mobilisant la notion de « gras », cette notion est assimilée, dans les représentations, au malsain. Ceci suit une évolution historique des représentations, comme le rappelle Claude Fischler : « Le gras est bien devenu synonyme du malsain » (Fischler, 1993, p. 216)

Chez ce couple, l'écart de perception concernant le changement de pratiques – Jonathan pense manger plus de légumes, Marine le conteste – prolonge l'écart de perception initial à l'égard des pratiques « *saines* ».

### **Une confrontation quotidienne**

La confrontation à « *d'autres façons de voir les choses* » (Jonathan) est en effet incontournable car le partage quotidien des pratiques favorise la répétition du jugement émis par l'autre, notamment au détour de remarques parfois très concrètes :

*Nolwenn : je fais, par exemple, parfois, la remarque à Dylan, que quand il va faire cuire, il met pas mal de matières grasses. Quand il fait cuire... de l'huile, du beurre... pour des choses qui sont, qui quand elles vont cuire, vont dégager du gras. Et vont cuire dans leur propre... matière grasse quoi. Par exemple l'autre jour le boudin blanc. Que t'as mis dans, dans du beurre je crois (Dylan acquiesce). À mon avis ça, ça cuit tout seul dans une poêle. (ent. 1, conjugal)*

Lorsque Dylan (27 ans, installé depuis 11 mois en grande couronne, professeur certifié) cuisine, Nolwenn (25 ans, pigiste) lui rappelle relativement régulièrement que l'ajout de matières grasses n'est selon elle pas nécessaire. L'explicitation de cette anecdote en entretien conjugal sert d'ailleurs à rappeler une nouvelle fois à l'intéressé le jugement de Nolwenn. Cette confrontation n'étant pas l'objectif principal des repas communs, elle s'effectue indirectement, relativement inconsciemment et involontairement, à travers l'explicitation et la justification répétées d'autres choix et pratiques alimentaires. Il s'agit bien d'une socialisation « *opérée progressivement par des chevauchements de territoires communs, et surtout par des processus de frottement qui polissent en quelque sorte les individualités pour les transformer en membres d'un groupe* » (Singly, 2003, p. 31). Au-delà du jugement direct, les enquêtés les plus en charge de l'alimentation, et en particulier de la cuisine, se font enfin accompagnateurs/ices des changements alimentaires de l'autre par les aménagements culinaires qu'ils proposent et sur lesquels nous reviendrons.

### **Conflits normatifs internes ou externes**

Si l'appropriation d'une nouvelle pratique est possible, c'est parce que les pratiques peuvent être interprétées de nombreuses façons et sont souvent portées par des injonctions contradictoires. Chaque membre du couple est porteur de nombreuses contradictions alimentaires internes, des conflits de normes, que la confrontation externe aux normes de proches (membres de la famille, amis) à commencer par le/la partenaire vont influencer. Ainsi, les conflits inter-personnels entre les partenaires révèlent généralement des désaccords

normatifs entre elleux, dus au fait que ceux-ci défendent des normes différentes. Ainsi, l'investissement inégal dans les activités alimentaires de Camille et Yann (24 et 33 ans, installés depuis 8 mois à Paris, chargée d'étude en environnement et ingénieur), déjà évoqué<sup>120</sup>, recouvre des normes différentes concernant l'importance de la cuisine – Camille voulant cuisiner beaucoup, Yann faire au plus rapide – et, *in fine*, la place de l'alimentation dans le bien-être et la commensalité – Camille lui accordant une grande importance, Yann une importance mineure. Dans ce cas de conflit de norme interpersonnel, il est assez peu probable que les représentations de l'un·e ou de l'autre change suffisamment pour l'apaiser.

Toutefois, beaucoup connaissent des confrontations pouvant produire le basculement d'un conflit de normes interne. Dans ce cas, la personne a incorporé des normes partiellement contradictoires, dont le conflit est bousculé par l'influence du/de la partenaire. Par exemple, alors que la socialisation familiale puis amicale de Damien (24 ans, installé depuis 1 mois à Paris, consultant en assurances) l'a incité à accorder à la cuisine assez peu de temps, la rencontre puis la cohabitation avec Gaëlle (21 ans, étudiante en alternance) lui ont fait revaloriser le travail culinaire. Avec leur emménagement, cette tension normative a évolué en lui, puisqu'il considère désormais qu'il serait bon de consacrer du temps à la cuisine, ce qui le pousse à participer volontiers, aux premiers temps de leur vie commune, à la gestion alimentaire relativement chronophage souhaitée par Gaëlle.

\*\*\*

Ainsi, dans un monde de relative « *cacophonie diététique* » (Fischler, 1993), les conflits normatifs internes sont nombreux. Les proches (parents, sœurs et frères, partenaire, ami·es, groupe d'appartenance) aident la personne à faire le tri dans les différentes injonctions. Le regard de la/du partenaire, jugé particulièrement important, et pouvant s'exprimer directement à l'occasion de la cohabitation, influence ce travail d'interprétation des pratiques et l'équilibre entre les normes alimentaires de la personne. La construction du nomos conjugal alimentaire participe donc d'une (re)qualification des pratiques et normes alimentaires individuelles, à l'occasion de ce qui peut être décrit comme une bataille de qualification des pratiques.

---

120 Ce couple connaît des tensions récurrentes concernant la fréquence à laquelle faire les courses, corrélée au niveau de remplissage nécessaire du frigidaire. Camille souhaite effectuer des courses fréquentes afin de maintenir le frigidaire dans un état de remplissage important, alors que Yann préfère aller peu souvent aux courses, en vidant d'abord le frigidaire.

### ***c. Une bataille des représentations***

**« tu mangeais beaucoup de trucs bien dégueulasses » (Marine)**

Cette bataille des représentations est particulièrement visible lorsque le discours de l'un·e requalifie négativement une pratique de l'autre, réussit à imposer une interprétation la disqualifiant. Ainsi, interrogée sur leur désaccord en matière de type de viande, Faustine (18 ans, installée depuis 4 mois dans une petite agglomération, en BTS mode) se contente de décrire le type de viande qu'elle aime tandis que Killian (18 ans, en intérim dans la manutention) hiérarchise les types de viande, pour disqualifier celui préféré par Faustine :

*Killian : (ton sérieux) Bah parce que moi j'aime le produit **de qualité**. Et que elle aime le produit de non qualité.*

*Faustine : Hein ! (pouffe) Non je sais pas, c'est que j'aime pas le le... **le goût** du steak du boucher ou... Enfin c'est très différent hein. Donc j'ai jamais été [au-delà] je pense du steak de... du self. Peut-être c'est... j'ai été habituée à ça et... je sais pas. (ent. 1, conjugal)*

Parlant de « *qualité* » là où Faustine parle de « *goût* », Killian s'appuie sur un registre lexical évoquant le discours d'expert, asseyant son autorité, donc renforçant la dévalorisation qu'il fait des préférences de Faustine. Killian qualifie également de « *sacrilège* » l'omelette au fromage râpé qu'« *adore* » Faustine et, ce faisant, prétend énoncer un jugement objectif partageable par tou·tes. Ce travail de qualification concerne également, chez ce couple, les (in)compétences de l'un·e et de l'autre. Killian justifie sa prise en charge de la cuisine par le fait qu'« *elle ne sait pas cuisiner* », jugement que Faustine conteste faiblement (« *Boh ça va quand même* », ent. 1, conjugal). Cette lutte d'interprétation déborde donc en réalité, dans la discussion conjugale, le cadre de l'alimentation pour concerner plus largement la définition que les partenaires ont d'eux-mêmes. Ainsi, lorsque Faustine propose comme lecture de son manque d'envie de « *sortir* » pendant la semaine la « *fatigue* » et le manque d'« *envie* », Killian propose de l'interpréter comme produit de sa mauvaise humeur ou de son manque d'intérêt pour les échanges sociaux dans ce cadre :

*Faustine : **j'aime pas trop**... quand on m'invite à manger à l'extérieur je suis un peu... j'ai pas envie moi. Seulement le week-end ! La semaine je peux pas, je suis fatiguée, j'ai pas envie, je sais pas, je peux pas.*

*Killian : Elle est (moqueur :) **GROGNON**. (ent. 1, conjugal)*

Au cours de l'échange conjugal, le rôle de chacun·e est interprété, donc justifié et expliqué conjugalement. Claire (21 ans, installé·e depuis 3 ans dans une commune urbaine isolée, mandataire judiciaire) dresse le portrait d'un Christopher (22 ans, magasinier vendeur), peu

débrouillard dans le domaine domestique, et explique cela par son éducation, son départ tardif du foyer, et le fait qu'il soit un homme, explications auxquelles adhère le principal concerné :

*Claire : c'est parce que ses parents, enfin **vu que** sa mère lui faisait tout... (pensive ; pause. Elle reprend :) Bah du coup, on n'avait pas la même façon de faire, **il apprenait. Il était...** en train de... bah de devenir autonome. **Donc il peut pas tout savoir** non plus. (ent. 1, conjugal)*

Les discours de nombreux couples sont ainsi truffés de (re)qualifications (dé)valorisantes des pratiques de l'un·e par l'autre, requalifications que la personne concernée reprend souvent à son compte, intériorisant cette représentation nouvelle. Cette requalification des pratiques apparaît chez de nombreux couples asymétrique, des pans entiers d'habitudes d'un·e seul·e étant globalement dévalorisés alors que l'alimentation de l'autre est plutôt valorisée. Les discours de certain·es s'étant « *rendu·e compte* » qu'ils mangeaient « *mal* » (Maxence) à l'occasion de la fréquentation ou de la cohabitation conjugales correspondent à ces processus. Cette requalification participe clairement du changement des pratiques et représentations alimentaires ainsi que de la justification et de l'acceptation, par chacun·e des partenaires, de son rôle alimentaire (nous y reviendrons au cours du chapitre suivant) car ces jugements classent aussi bien des pratiques – l'une étant préférable à l'autre – que les partenaires au regard de certaines attentes – l'un·e est plus doué·e pour cuisiner « *léger* » – et enfin les rôles et autorités domestiques alimentaires – puisqu'il est doué·e pour cela, iel va s'en occuper tout en pouvant dire les « *bonnes* » pratiques.

Or, la capacité à imposer une certaine représentation d'une pratique et/ou du comportement de l'autre est favorisée par la possession de savoir-faire (techniques, médicaux, sanitaires) et par la connaissance de ses préférences accompagnée d'une confiance en soi et en ses éventuels engagements (politiques, religieux, etc.) *via* l'alimentation. Facteurs qui sont influencés par les socialisations passées à l'alimentation, notamment liées aux parcours d'autonomisation antérieurs (qui influencent notamment le fait d'avoir ou non cuisiné par le passé). L'un des premiers facteurs d'autorité en matière alimentaire, et plus particulièrement culinaire, est la maîtrise de techniques culinaires et de savoir-faire culinaires, favorisée par la pratique de la cuisine depuis longtemps, un départ plus précoce de chez les parents, ou encore un intérêt prononcé pour le culinaire liée à la socialisation primaire. C'est en particulier le cas de la plupart des enquêté·es très investi·es en cuisine et vivant avec un·e partenaire moins investi·e. La maîtrise de savoir-faire culinaire s'accompagne d'une autorité quant à la détermination des « *bonnes* » pratiques culinaires mais aussi alimentaires, permettant de juger le/la partenaire.